



QUI SOMMES NOUS ?

L'**Autorité nationale des jeux** (ANJ) est une autorité administrative indépendante qui régule les jeux et paris autorisés en ligne, en points de vente et dans les hippodromes. Elle contrôle la politique de jeu responsable des casinos. Elle s'assure que les opérateurs autorisés à exercer sur le marché français respectent leurs obligations. Elle protège les joueurs et leur propose des services. Elle veille à ce que l'offre de jeu légale proposée soit intègre et récréative. Elle combat les sites illégaux, le blanchiment de capitaux et participe, dans la mesure de ses compétences à la lutte contre les manipulations sportives. Elle travaille en étroite coopération avec ses homologues européens et internationaux. Elle rend compte au Parlement. Elle compte 59 collaborateurs et dispose d'un budget annuel d'un montant de 8 millions d'euros.

QUELLE EST VOTRE FUTURE EQUIPE ?

La **Direction des contrôles et des systèmes d'information** est chargée de définir les exigences techniques imposées aux opérateurs de jeux agréés et aux opérateurs titulaires de droits exclusifs. Elle contrôle le respect par les opérateurs de jeux d'argent et de hasard de leurs obligations, notamment par le biais des données qu'ils mettent à sa disposition et qu'elle traite. Elle contribue à l'élaboration des politiques publiques en matière de lutte contre la fraude et contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Elle analyse les événements de jeux et identifie les éventuels manquements des opérateurs à la réglementation (notamment en matière de conformité de l'offre et de lutte contre la fraude et le blanchiment) et met en œuvre différents types de contrôles, d'enquêtes administratives et d'audits nécessaires. Elle traite également les demandes d'information émises par les services de d'enquêtes judiciaires, TRACFIN ou l'administration fiscale.

LE POSTE

Sous l'autorité de la directrice et du directeur adjoint, l'enquêteur-trice contrôles sera chargé(e) du contrôle du respect par les opérateurs régulés par l'ANJ, de leurs obligations en collaboration étroite avec l'équipe et en lien avec les autres directions, et plus particulièrement des obligations non techniques définies par les textes (notamment relatives à la conformité de l'offre, au fonctionnement du compte joueur, etc.).

Activités principales :

- Mettre en œuvre et participer à l'élaboration du programme annuel des contrôles décidés par l'Autorité ;
- Organiser et participer aux missions de contrôle décidées par l'Autorité sur l'ensemble des opérateurs de jeux agréés et des opérateurs titulaires de droits exclusifs ;
- Examiner l'information recueillie au regard du cadre réglementaire et législatif et apprécier la qualité des procédures mises en place par les opérateurs afin d'identifier d'éventuels manquements ;

- Rédiger les comptes rendus synthétiques des missions de contrôles effectuées, ainsi que tout document s'inscrivant dans les suites apportées aux missions de contrôles effectuées (courriers, rapports, notes de synthèse, ...) en assurant la concertation et la transmission des informations avec les autres services ;
- Proposer des outils méthodologiques, des fiches de procédures internes et des modèles-types de documents destinés à accroître l'efficacité des missions de contrôle ;
- Assurer une veille juridique, économique et technologique permettant d'accroître l'efficacité des missions de contrôle ;
- Contribuer à la définition d'axes de contrôle, à l'élaboration de la doctrine, aux actions d'information et de communication ;

Les contrôles s'effectuent sur pièces ou sur place. Ils sont soumis à diverses règles de procédure notamment en matière de protection des données personnelles, de motivation et de respect des principes du débat contradictoire dès lors qu'ils peuvent déboucher sur des sanctions prises à l'encontre des opérateurs.

En fonction des besoins, l'enquêteur-trice contrôles sera appelé(e) à participer à d'autres actions conduites au sein de la direction.

LES COMPETENCES ET QUALITES REQUISES

- Master 2 en droit ;
- Expérience de 3 ans minimum dans un corps de contrôle ;
- Maîtrise et application des procédures internes, ainsi que des techniques d'analyse de risque et de contrôle ;
- Parfaite maîtrise du Pack Office (en particulier, Excel et Word) ;
- Capacité à travailler en anglais indispensable (à l'oral et à l'écrit) ;
- Esprit d'initiative, d'investigation, de synthèse et de curiosité ;
- Sens de l'organisation et méthodique ;
- Aptitude à la rédaction dans des délais rapides ;
- Disponibilité et souplesse horaire ;
- Aptitude au travail en équipe, autonomie ;
- Aisance relationnelle, capacité de représentation et de vulgarisation (pédagogie).

STATUT ET CANDIDATURE

Agent contractuel de l'état ou agent titulaire par détachement sur contrat ou mise à disposition.

Attention : Les agents publics sont soumis aux dispositions réglementaires en matière de déontologie. De plus, la réglementation interdit aux agents de l'Autorité d'engager des mises auprès d'opérateurs de jeux d'argent et de détenir des participations au sein de ces derniers.

Les candidats souhaitant faire acte de candidature pour ce poste sont invités à adresser un CV et une lettre de motivation, sous la référence DCSI/E à : recrutement@anj.fr

Date limite de candidature : **14 novembre 2020**

Lieu de travail : 99-101 rue Leblanc, Paris 15

Catégorie : A

Direction : Direction des contrôles et des systèmes d'information (DCSI)

www.anj.fr

&

